

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 JANVIER 2016
N°04/2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE QUATRE JANVIER

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 décembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CERONI J., CHABANY S., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATIONS : CATTANI J. L. à MENDEZ M., CHAIB J. à CERONI J., ZANNI B. à MILET F.

ABSENT : KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame HAMEL Elisabeth est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**SEDI : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM - LIEUDIT
CLOS CASQUET – RUE CHARMASSON**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux sur réseau FRANCE TELECOM rue Charmasson et chemin du Clos Casquet.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	48 516 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	9 714 €
Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à :	1 666 €

La contribution aux investissements, pour cette opération s'élève à : 36 997 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :
- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 48 516 €
Financements externes : 9 714 €
Contribution prévisionnelle globale : 38 662 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant Prévisionnel total de :

Pour un paiement comptant en 2 versements, acompte de 80% puis solde 36 997 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 11 janvier 2016.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

Le Maire,





